

Direction des relations institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 26 février 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.526

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 30 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« J'aimerais obtenir tous les documents, lettres, mémos et autres liés à la création et au suivi d'un groupe spécial d'intervention piloté par le directeur national de la santé publique, M. Horacia Arruda, et visant à conseiller la ministre sur des restrictions supplémentaires à apporter à la réglementation sur le vapotage. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 29, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi. Aussi, certains renseignements ne sont pas visés par votre demande en vertu de l'article 9 alinéa 2 de la Loi puisqu'il s'agit d'ébauches.

Enfin, nous regrettons de vous informer que l'accès à d'autres documents faisant l'objet de votre demande vous est refusé. Il s'agit en effet de renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques. À l'appui de cette décision, nous invoquons les articles 31, 33, 34, 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que l'article 9 de la Charte de droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12), ci-après la Charte.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demande à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi et de la Charte.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé
Annick Leblanc

p. j.